

---

## CONSEIL MUNICIPAL

---

Séance du 9 Avril 2010 - 18 heures

---

### ORDRE du JOUR

---

#### ADMINISTRATION GENERALE

---

- 1-/ APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - LISTE DES MARCHES PUBLICS SIGNES PAR M. LE MAIRE - COMPTE-RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL

Le point 1 ne fait pas l'objet de délibération en Conseil Municipal

---

#### FINANCES

---

- 2-/ COMPTE DE GESTION DE Mme LA TRESORIERE DE VICHY - EXERCICE 2009 - APPROBATION
- 3-/ COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2009 - APPROBATION
- 4-/ AFFECTATION DES RESULTATS  
A/ BUDGET PRINCIPAL  
B/ BUDGET ANNEXE PARKINGS COUVERTS  
C/ BUDGET ANNEXE SALLES MEUBLEES LOUEES  
D/ BUDGET ANNEXE CIMETIERE ET SERVICES EXTERIEURS DES POMPES FUNEBRES
- 5-/ BUDGET PRIMITIF 2010 - APPROBATION
- 6-/ BUDGET PRIMITIF 2010 - TAUX D'IMPOSITION
- 7-/ SUBVENTIONS D'EQUILIBRE  
A/ BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES  
B/ BUDGET ANNEXE AEROPORT VICHY-CHARMEIL
- 8-/ GESTION DE LA DETTE - INSTRUMENTS DE COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX - AUTORISATION DE SOUSCRIRE LES CONTRATS
- 9-/ CONSEIL GENERAL - AIDE - FONDS 1 - DEMANDE DE SUBVENTION
- 10-/ STATIONNEMENT DE SURFACE - TARIF RESIDENT - CREATION
- 11-/ CONSTITUTION ET REPRISE DE PROVISIONS 2009/2010

---

*OPERATIONS TECHNIQUES*

---

- 12-/ **ACQUISITION D'UN BATEAU ELECTRIQUE DE TRANSPORT DE PASSAGERS - SUBVENTION - CONVENTION AVEC EDF**
- 13-/ **RUE DE PARIS - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU RESEAU FRANCE TELECOM - CONVENTION AVEC FRANCE TELECOM**

---

*URBANISME / AMENAGEMENT*

---

- 14-/ **AMELIORATION DE L'HABITAT - CONVENTIONNEMENT DES LOGEMENTS - AIDE DE LA COMMUNE - CONTRAT D'ASSISTANCE**
- 15-/ **VOIRIE COMMUNALE - DOMAINE PUBLIC - PARCELLES A INCLURE - REGULARISATION**
- 16-/ **DENOMINATION DE VOIE - RUE DU BAS-DE-DURSAT**

---

*QUESTIONS DIVERSES*

---



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 09 Avril 2010**

**N°2**

**OBJET :**

**COMPTE DE GESTION  
DE MADAME LA  
TRESORIERE DE  
VICHY**

**EXERCICE 2009**

**APPROBATION**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°2), Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Evelyne VOITELLIER à Gabriel MAQUIN, Adjoint au Maire, William ATHLAN à Serge CHATELAIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Jean-Louis GUITARD à Sylvie FONTAINE, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Julien BASSINET, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Claire GRELET, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2).

**SECRETAIRE :** Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
*le :*  
*Publiée ou notifiée*  
*le :*

M. le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les Comptes de Gestion présentés par Madame la Trésorière Principale de Vichy, relatifs au budget principal de la commune et aux budgets annexes,

**Le Conseil municipal,**

**Après s'être fait présenter** le Budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après s'être assuré** que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,

3°) – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **déclare** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2009 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 9 avril 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 09 Avril 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**N°3**

**OBJET :**

**COMPTE  
ADMINISTRATIF 2009**

**APPROBATION**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°2), Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Evelyne VOITELLIER à Gabriel MAQUIN, Adjoint au Maire, William ATHLAN à Serge CHATELAIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Jean-Louis GUITARD à Sylvie FONTAINE, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Julien BASSINET, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Claire GRELET, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2).

**SECRETAIRE :** Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*

*le :*

*Publiée ou notifiée*

*le :*

**Le Conseil municipal,**

Après que M. Maquin, Maire-Adjoint ait été élu Président de séance en application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire s'étant retiré au moment du vote,

**Délibérant** sur le Compte administratif de l'exercice 2009 dressé par M. le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°/ - **lui donne acte** de la présentation du compte administratif 2009, qui se résume comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL :**

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses..... 24 467 215,21 €  
- Total en recettes..... 14 764 017,34 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses..... 42 894 484,95 €  
- Total en recettes..... 57 026 223,06 €

**BUDGET ANNEXE PARKINGS COUVERTS ASSUJETTIS A LA TVA :**

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses..... 88 644,88 €  
- Total en recettes..... 32 287,71 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses..... 122 827,05 €  
- Total en recettes..... 236 215,80 €

**BUDGET ANNEXE SALLES MEUBLEES LOUEES :**

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses..... 2 288 587,07 €  
- Total en recettes..... 574 431,23 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses..... 494 783,42 €  
- Total en recettes..... 1 097 561,94 €

**BUDGET ANNEXE LOCATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES :**

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses..... 117 991,98 €  
- Total en recettes..... 174 306,54 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses..... 688 789,84 €  
- Total en recettes..... 688 789,84 €

**BUDGET ANNEXE CIMETIERE ET SERVICES EXTERIEURS DES  
POMPES FUNEBRES :**

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses.....	48 341,11 €
- Total en recettes.....	64 771,22 €

**BUDGET ANNEXE AEROPORT DE VICHY- CHARMEIL :**

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses .....	2 275,83 €
- Total en recettes.....	7 023,61 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses.....	143 659,01 €
- Total en recettes.....	143 659,01 €

2°/ - **constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°/ - **reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

4°/ - **arrête** les résultats définitifs tels que résumés dans le Compte Administratif.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 9 avril 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

### Séance du 09 Avril 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**N° 4/A**

**OBJET :**

**AFFECTATION DES  
RESULTATS 2009**

**A/BUDGET  
PRINCIPAL**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

**PRESENTS** : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°2), Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION** : Evelyne VOITELLIER à Gabriel MAQUIN, Adjoints au Maire, William ATHLAN à Serge CHATELAIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Jean-Louis GUITARD à Sylvie FONTAINE, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Julien BASSINET, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Claire GRELET, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2).

**SECRETAIRE** : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

*le :*

*Publiée ou notifiée*

*le :*

M. le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des Communes,

Constatant que le compte administratif 2009 du Budget principal fait apparaître un résultat d'exploitation en excédent de 14 131 738,11€ dont il convient de décider l'affectation,

**Propose** au Conseil municipal :

- d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

a. Résultat de l'exercice N-1 (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	+ 6 773 741,12
b. Dont plus values nettes de cession d'éléments d'actif	
c. Résultats antérieurs reportés D002 du compte administratif N-1 (si déficit) R002 du compte administratif N-1 (si excédent)	+ 7 357 996,99
d. Résultats à affecter (d = a + c) (si d négatif, report du déficit en ligne D002 ci-dessous)	+ 14 131 738,11
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 5 253 431,85
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D001 (si négatif) R001 (si positif)	- 9 703 197,87
f. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	+ 4 449 766,02
Besoin de financement = e + f	- 5 253 431,85
<b>AFFECTATION = d</b>	<b>+ 14 131 738,11</b>
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1).)	+ 5 253 431,85
3) Report en exploitation R002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672)	+ 8 878 306,26
DEFICIT REPORTE D002	

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 9 Avril 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 09 Avril 2010**

**N° 4/B**

**OBJET :**

**AFFECTATION DES  
RESULTATS 2009**

**B/BUDGET PARKINGS  
COUVERTS  
ASSUJETTIS A LA TVA**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°2), Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Evelyne VOITELLIER à Gabriel MAQUIN, Adjoint au Maire, William ATHLAN à Serge CHATELAIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Jean-Louis GUITARD à Sylvie FONTAINE, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Julien BASSINET, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Claire GRELET, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2).

**SECRETAIRE :** Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
*le :*  
*Publiée ou notifiée*  
*le :*

M. le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des Communes,

Constatant que le compte administratif 2009 du budget annexe « Parkings couverts assujettis à la TVA » fait apparaître un résultat d'exploitation en excédent de 113 388,75€ dont il convient de décider l'affectation,

**Propose** au Conseil municipal :

- d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

a. Résultat de l'exercice N-1 (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	+ 113 380,88
b. Dont plus values nettes de cession d'éléments d'actif	
c. Résultats antérieurs reportés D002 du compte administratif N-1 (si déficit) R002 du compte administratif N-1 (si excédent)	+ 7,87
d. Résultats à affecter (d = a + c) (si d négatif, report du déficit en ligne D002 ci-dessous)	+ 113 388,75
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 199 739,18
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D001 (si négatif) R001 (si positif)	- 56 357,17
f. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	- 143 382,01
Besoin de financement = e + f	- 199 739,18
AFFECTATION = d	+ 113 388,75
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1).)	+ 113 388,75
3) Report en exploitation R002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672)	
DEFICIT REPORTE D002	

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 9 Avril 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 09 Avril 2010**

**N°4/C**

**OBJET :**

**AFFECTATION DES  
RESULTATS 2009**

**C/BUDGET ANNEXE  
SALLES MEUBLEES  
LOUEES**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°2), Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Evelyne VOITELLIER à Gabriel MAQUIN, Adjoint au Maire, William ATHLAN à Serge CHATELAIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Jean-Louis GUITARD à Sylvie FONTAINE, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Julien BASSINET, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Claire GRELET, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2).

**SECRETAIRE :** Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
*le :*  
*Publiée ou notifiée*  
*le :*

M. le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des Communes,

Constatant que le compte administratif 2009 du budget annexe « Salles meublées louées » fait apparaître un résultat d'exploitation en excédent de 602 778,52€ dont il convient de décider l'affectation,

**Propose** au Conseil municipal :

- d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

a. Résultat de l'exercice N-1 (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	+ 178 654,50
b. Dont plus values nettes de cession d'éléments d'actif	
c. Résultats antérieurs reportés D002 du compte administratif N-1 (si déficit) R002 du compte administratif N-1 (si excédent)	+ 424 124,02
d. Résultats à affecter (d = a + c) (si d négatif, report du déficit en ligne D002 ci-dessous)	+ 602 778,52
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 891 791,57
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D001 (si négatif) R001 (si positif)	- 1 714 155,84
f. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	+ 822 364,27
Besoin de financement = e + f	- 891 791,57
AFFECTATION = d	+ 602 778,52
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1).)	+ 602 778,52
3) Report en exploitation R002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672)	
DEFICIT REPORTE D002	

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 9 Avril 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
**Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 09 Avril 2010

**N°4/D**

**OBJET :**

**AFFECTATION DES  
RESULTATS 2009**

**D/BUDGET ANNEXE  
CIMETIERE ET  
SERVICES  
EXTERIEURS DES  
POMPES FUNEBRES**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°2), Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Evelyne VOITELLIER à Gabriel MAQUIN, Adjoint au Maire, William ATHLAN à Serge CHATELAIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Jean-Louis GUITARD à Sylvie FONTAINE, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Julien BASSINET, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Claire GRELET, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2).

**SECRETAIRE :** Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

*le :*

*Publiée ou notifiée*

*le :*

M. le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des Communes,

Constatant que le compte administratif 2009 du budget annexe « Cimetière et services extérieurs des pompes funèbres » fait apparaître un résultat d'exploitation en excédent de 16 430,11€ dont il convient de décider l'affectation,

**Propose** au Conseil municipal :

- d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

a. Résultat de l'exercice N-1 (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	8 917,21
b. Dont plus values nettes de cession d'éléments d'actif	
c. Résultats antérieurs reportés D002 du compte administratif N-1 (si déficit) R002 du compte administratif N-1 (si excédent)	+ 7 512,90
d. Résultats à affecter (d = a + c) (si d négatif, report du déficit en ligne D002 ci-dessous)	+ 16 430,11
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D001 (si négatif) R001 (si positif)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1  Besoin de financement = e + f	
AFFECTATION = d	+ 16 430,11
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1).)	
3) Report en exploitation R002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672)	+ 16 430,11
DEFICIT REPORTE D002	

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 9 Avril 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 09 Avril 2010**

**N°5**

**OBJET :**

**BUDGET PRIMITIF  
2010**

**APPROBATION**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°2), Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Evelyne VOITELLIER à Gabriel MAQUIN, Adjoint au Maire, William ATHLAN à Serge CHATELAIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Jean-Louis GUITARD à Sylvie FONTAINE, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Julien BASSINET, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Claire GRELET, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2).

**SECRETAIRE :** Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales,

**Vu** l'arrêté du 27 décembre 1996 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

**Propose** au Conseil municipal :

- d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2010 qui s'équilibre en recettes et en dépenses, y compris les reports, comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL :**

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses et en recettes .....41 371 685 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes ..... 59 697 616 €

**BUDGET ANNEXE PARKINGS COUVERTS ASSUJETTIS A LA TVA :**

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses et en recettes ..... 243 289 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes ..... 354 746 €

**BUDGET ANNEXE SALLES MEUBLEES LOUEES :**

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses et en recettes ..... 2 846 779 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes ..... 1 226 856 €

**BUDGET ANNEXE LOCATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES :**

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses et en recettes ..... 228 315 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes ..... 813 770 €

**BUDGET ANNEXE CIMETIERE ET SERVICES EXTERIEURS DES  
POMPES FUNEBRES :**

**. FONCTIONNEMENT :**

- Total en dépenses et en recettes ..... 74 531 €

**BUDGET ANNEXE AEROPORT DE VICHY- CHARMEIL :**

**. INVESTISSEMENT :**

- Total en dépenses et en recettes ..... 18 698 €

**. FONCTIONNEMENT :**

- Total en dépenses et en recettes ..... 186 300 €

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8  
contre :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de  
l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 09 Avril 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 09 Avril 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**N° 6**

**OBJET :**

**BUDGET PRIMITIF  
2010**

**TAUX D'IMPOSITION**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°2), Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Evelyne VOITELLIER à Gabriel MAQUIN, Adjoint au Maire, William ATHLAN à Serge CHATELAIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Jean-Louis GUITARD à Sylvie FONTAINE, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Julien BASSINET, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Claire GRELET, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2).

**SECRETAIRE :** Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des Communes,

**Vu** la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales,

**Vu** l'arrêté du 27 décembre 1996 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

**Considérant** la création de la Communauté d'Agglomération VICHY VAL D'ALLIER le 1<sup>er</sup> Janvier 2002, qui perçoit désormais directement le produit de la taxe professionnelle,

**Considérant** la structure du Budget primitif 2010,

**Propose** au Conseil municipal :

- pour assurer l'équilibre budgétaire, de reconduire les taux d'imposition des impôts directs locaux tel qu'il suit :

. Taxe d'habitation	16,56 %
. Taxe foncière bâtie	21,70 %
. Taxe foncière non bâtie	24,52 %

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 contre :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 09 Avril 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

**Séance du 09 Avril 2010**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**N°7/A**

**OBJET :**

**SUBVENTION  
D'EQUILIBRE**

**A / BUDGET ANNEXE  
LOCATIONS  
INDUSTRIELLES ET  
COMMERCIALES**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

**PRESENTS** : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°2), Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION** : Evelyne VOITELLIER à Gabriel MAQUIN, Adjoint au Maire, William ATHLAN à Serge CHATELAIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Jean-Louis GUITARD à Sylvie FONTAINE, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Julien BASSINET, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Claire GRELET, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2).

**SECRETAIRE** : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

**Rendue exécutoire :**  
Reçue en Sous-préfecture  
le :  
Publiée ou notifiée  
le :

M. le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement les articles 2224-1 et 2224-2 afférents aux services publics à caractère industriel et commercial,

... / ...

**Vu** la délibération n° 8 du Conseil municipal du 28 mars 1997 relative à la création du budget annexe « Locations industrielles et commerciales »,

**Expose :**

Lors de sa séance du 28 mars 1997, le Conseil municipal a approuvé la création d'un budget annexe retraçant les opérations comptables afférentes aux locations industrielles et commerciales dont les recettes sont obligatoirement assujetties à la T.V.A. L'examen de ce budget annexe fait ressortir un déficit de la section de fonctionnement résultant principalement du coût de fonctionnement du grand marché couvert.

**Considérant** que les recettes constituées par les loyers demandés aux commerçants ne peuvent suffire à couvrir le déficit du budget annexe, qui supporte des charges liées notamment au remboursement des dépenses de construction du bâtiment et à l'amortissement de ce dernier, et que les tarifs pratiqués actuellement ne peuvent être augmentés à concurrence dudit déficit au risque de les rendre non concurrentiels et dissuasifs,

**Propose** au Conseil municipal :

- de voter une subvention de 552 970 € destinée à équilibrer le budget annexe « Locations industrielles et commerciales ».

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 9 Avril 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 9 Avril 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**N° 7/B**

**OBJET :**

**SUBVENTION  
D'EQUILIBRE**

**B/ BUDGET ANNEXE  
AEROPORT DE  
VICHY- CHARMEIL**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

**PRESENTS** : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°2), Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION** : Evelyne VOITELLIER à Gabriel MAQUIN, Adjoint au Maire, William ATHLAN à Serge CHATELAIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Jean-Louis GUITARD à Sylvie FONTAINE, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Julien BASSINET, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Claire GRELET, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2).

**SECRETAIRE** : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement les articles 2224-1 et 2224-2 afférents aux services publics à caractère industriel et commercial,

... / ...

**Vu** la délibération n° 3 du Conseil municipal du 19 décembre 2003 relative à la création du budget annexe « Aéroport de Vichy-Charmeil »,

**Expose :**

Lors de sa séance du 19 décembre 2003, le Conseil municipal a approuvé la création d'un budget annexe retraçant les opérations comptables afférentes à l'Aéroport Vichy-Charmeil dont les recettes sont obligatoirement assujetties à la T.V.A. L'examen de ce Budget Annexe fait ressortir un déficit de la section de fonctionnement résultant principalement de l'affectation de personnel qualifié sur le site, obligatoire au maintien du service.

**Considérant** que les recettes de l'Aéroport de Vichy-Charmeil ne peuvent à elles seules couvrir le déficit du budget annexe, les tarifs pratiqués actuellement ne pouvant être augmentés à due concurrence sans entraîner une perte de la fréquentation de cet équipement,

**Propose** au Conseil municipal :

- de voter une subvention de 135 700 € destinée à équilibrer le budget annexe « Aéroport de Vichy-Charmeil ».

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 09 Avril 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

### Séance du 9 Avril 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**N°8**

**OBJET :**

**GESTION DE LA  
DETTE**

**INSTRUMENTS DE  
COURVERTURE DES  
RISQUES DE TAUX**

**AUTORISATION DE  
SOUSCRIRE LES  
CONTRATS**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

**PRESENTS** : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°2), Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION** : Evelyne VOITELLIER à Gabriel MAQUIN, Adjoint au Maire, William ATHLAN à Serge CHATELAIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Jean-Louis GUITARD à Sylvie FONTAINE, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Julien BASSINET, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Claire GRELET, Adjoint au Maire, (jusqu'à la question n°2).

**SECRETAIRE** : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

*le :*

*Publiée ou notifiée*

*le :*

**M.** le Maire,

**Vu** les dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permettent au Conseil municipal de déléguer au Maire certaines de ses attributions,

**Vu** la délibération du Conseil municipal n° 3 du 28 mars 2008 alinéa 3, portant sur la délégation d'attributions du Maire relative aux emprunts, dans les limites fixées par le Conseil municipal c'est à dire dans la limite des crédits inscrits au budget,

**Considérant** que la Ville de Vichy souhaite mener une politique de gestion active de sa dette, avec l'objectif de minimiser la charge financière supportée par la collectivité,

**Considérant** la volonté de la Ville de Vichy de se protéger contre les risques financiers,

**Considérant** qu'en raison des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la Ville de Vichy souhaite pouvoir recourir à des instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses.

**Considérant** que ces instruments permettent de modifier un taux (contrats d'échange de taux ou swap), de figer un taux (contrats d'accord de taux futur ou FRA, contrats de terme contre terme ou FORWARD/FORWARD), de garantir un taux (contrats de garantie de taux plafond ou CAP, contrats de garantie de taux plancher ou FLOOR, contrat de garantie de taux plafond et de taux plancher ou COLLAR).

**Propose** au Conseil municipal :

- dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions des circulaires interministérielles du 15 septembre 1992 et du 4 avril 2003, **de recourir** si besoin à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être :

- des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP)
- et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA)
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP)
- et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR)
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR)
- et/ou toutes autres opérations de marché (opérations de marché dérivées, opérations structurées).

- **d'autoriser** les opérations de couverture pour le présent mandat sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette, ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur le mandat et qui seront inscrits en section d'investissement du budget primitif. Les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette, et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la collectivité. En toute hypothèse, cette durée ne peut être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être :

- le T4M,
- le TAM,
- l'EONIA,
- le TMO,
- le TMA,
- l'EURIBOR,
- ou tout autre taux parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés.

- **de donner délégation** à M. le Maire et de l'autoriser à :

- lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- passer des ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées aux articles précédents.

L'assemblée délégataire est tenue informée de chaque contrat conclu lors de la séance suivant la réalisation de l'opération, dans les conditions requises par les textes applicables.

Une annexe sera jointe au compte administratif ainsi qu'au budget primitif de chaque exercice suivant la date de conclusion du ou des contrats, présentant les caractéristiques de chaque contrat, le montant des éléments de dettes couverts et les pertes et profits constatés sur chaque opération.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 9 Avril 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 9 Avril 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N° 9

**OBJET :**

**CONSEIL GENERAL**

**PARTENARIAT  
AVEC LES  
COMMUNES  
« FONDS 1 »**

**DEMANDE DE  
SUBVENTION**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°2), Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Evelyne VOITELLIER à Gabriel MAQUIN, Adjoint au Maire, William ATHLAN à Serge CHATELAIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Jean-Louis GUITARD à Sylvie FONTAINE, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Julien BASSINET, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Claire GRELET, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2).

**SECRETAIRE :** Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des Marchés Publics,

**Vu** les nouvelles modalités de partenariat avec les communes mises en place par le Conseil Général de l'Allier,

**Vu** la lettre de M. le Président du Conseil Général du 24 décembre 2009 informant la Ville de Vichy de ces nouvelles modalités, avec notamment la création de deux fonds dans le cadre d'une enveloppe budgétaire fermée, qui s'élève à 8,4 millions d'euros :

- un fonds de solidarité pour les équipements de proximité appelé « fonds 1 », d'un montant de 2,5 millions d'euros,
- un fonds d'équipements structurants, appelé « fonds 2 », d'un montant de 5,9 millions d'euros.

**Considérant** que le « fonds 1 » correspond à une dotation annuelle attribuée à chaque commune pour l'entretien courant de son patrimoine communal,

**Considérant** qu'au titre de l'année 2010, la dotation « fonds 1 » de la Ville de Vichy s'élèverait, selon les critères définis par le Conseil Général, à 28 517 € pour un taux de subvention fixé à 50 %,

**Considérant** que la commune doit déposer, après le vote de son budget et avant le 15 avril de l'année, un dossier de demande d'attribution du « fonds 1 » comprenant une délibération exécutoire du Conseil municipal présentant le montant hors taxes des investissements éligibles au « fonds 1 »,

**Propose** au Conseil municipal :

- de justifier la dotation « fonds 1 » du Conseil Général de l'Allier pour l'année 2010, à hauteur de 28 517 €, notamment pour le financement des programmes d'investissements suivants (liste non exhaustive) :

Bâtiments divers :

- |  |          |
|--|----------|
| • Mises en conformité des bâtiments (suite au passage en commission en 2008) | 29 265 € |
| • Diverses réparations de chaufferies  | 10 870 € |
| • Conformités de postes transformateurs                                      | 29 265 € |
| • Conformités électriques (suivant rapports de visites périodiques)          | 13 380 € |

Eglise Sainte Bernadette :

- |   |          |
|---|----------|
| • Entretien nettoyage –démoussage toiture | 25 084 € |
|---|----------|

Hôtel de Ville :

- |  |          |
|--|----------|
| • Travaux de sécurité incendie             | 23 411 € |
| • Climatisation de sécurité (informatique) | 21 739 € |

Immeuble FOCH :

- Réfection d'étanchéités, réfection de plafonds 22 575 €

Terrains de sports :

- Réfection terrain de tennis (béton poreux) 33 445 €

Ecoles primaires et maternelles :

- Rénovations salles de classe, sanitaires, travaux incendie, dortoirs... 117 050 €

- d'autoriser M. le Maire à solliciter la subvention au titre du « fonds 1 » au vu des dépenses (liste non exhaustive) sus-citées,

- d'inscrire les dépenses et recettes correspondantes au budget primitif de l'année 2010 aux articles 2313 et 1322 du budget d'investissement de la Ville de Vichy,

- de donner mandat à M. le Maire pour la signature de tous les documents correspondants.

**Après en avoir délibéré,** le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 9 Avril 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 9 Avril 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**N° 10**

**OBJET :**

**STATIONNEMENT DE  
SURFACE**

**TARIF RESIDENT**

**CREATION**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°2), Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Evelyne VOITELLIER à Gabriel MAQUIN, Adjoint au Maire, William ATHLAN à Serge CHATELAIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Jean-Louis GUITARD à Sylvie FONTAINE, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Julien BASSINET, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Claire GRELET, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2).

**SECRETAIRE :** Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des Communes,

**Vu** la délibération n°26 du 15 juin 1976 portant création de la régie de recettes des droits de stationnement,

**Vu** la délibération du 17 mai 1991 par laquelle le Conseil municipal a décidé l'équipement du centre ville en horodateurs,

**Vu** les délibérations des 11 août 1995 et 24 septembre 1999 par lesquelles le Conseil municipal a créé les différentes zones de stationnement payant,

**Vu** la délibération n° 15 du 4 décembre 2009 autorisant M. le Maire à procéder à l'augmentation des tarifs des services municipaux dans la limite de 5%,

**Considérant** par ailleurs la nécessité de faciliter le stationnement payant des personnes domiciliées en centre ville dans des zones horodatisées,

**Propose** au Conseil municipal :

- de créer, à compter du 3 mai 2010, un tarif « résident » forfaitaire mensuel au prix de 30 €,
- de définir les conditions permettant de bénéficier du tarif « résident » (annexe 1),
- de définir deux secteurs différents (secteur violet et secteur marron) permettant le stationnement dit « résident » en fonction de la localisation du domicile (annexe 2),
- d'exclure du tarif « résident » l'hyper centre de Vichy à savoir :
  - la rue Georges Clemenceau
  - la rue Wilson
  - la rue Lucas
  - la rue de Paris
- de permettre aux résidents des 4 rues citées ci-dessus de bénéficier du tarif « résident » sur l'un des deux secteurs « violet ou marron » à proximité,
- d'autoriser l'encaissement de la vente des cartes « résident » par l'intermédiaire de la régie de recettes des droits de stationnement dont l'objet est élargi en conséquence.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- dit que les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 7337, fonctionnalité 01 du budget principal de la Ville,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 9 Avril 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

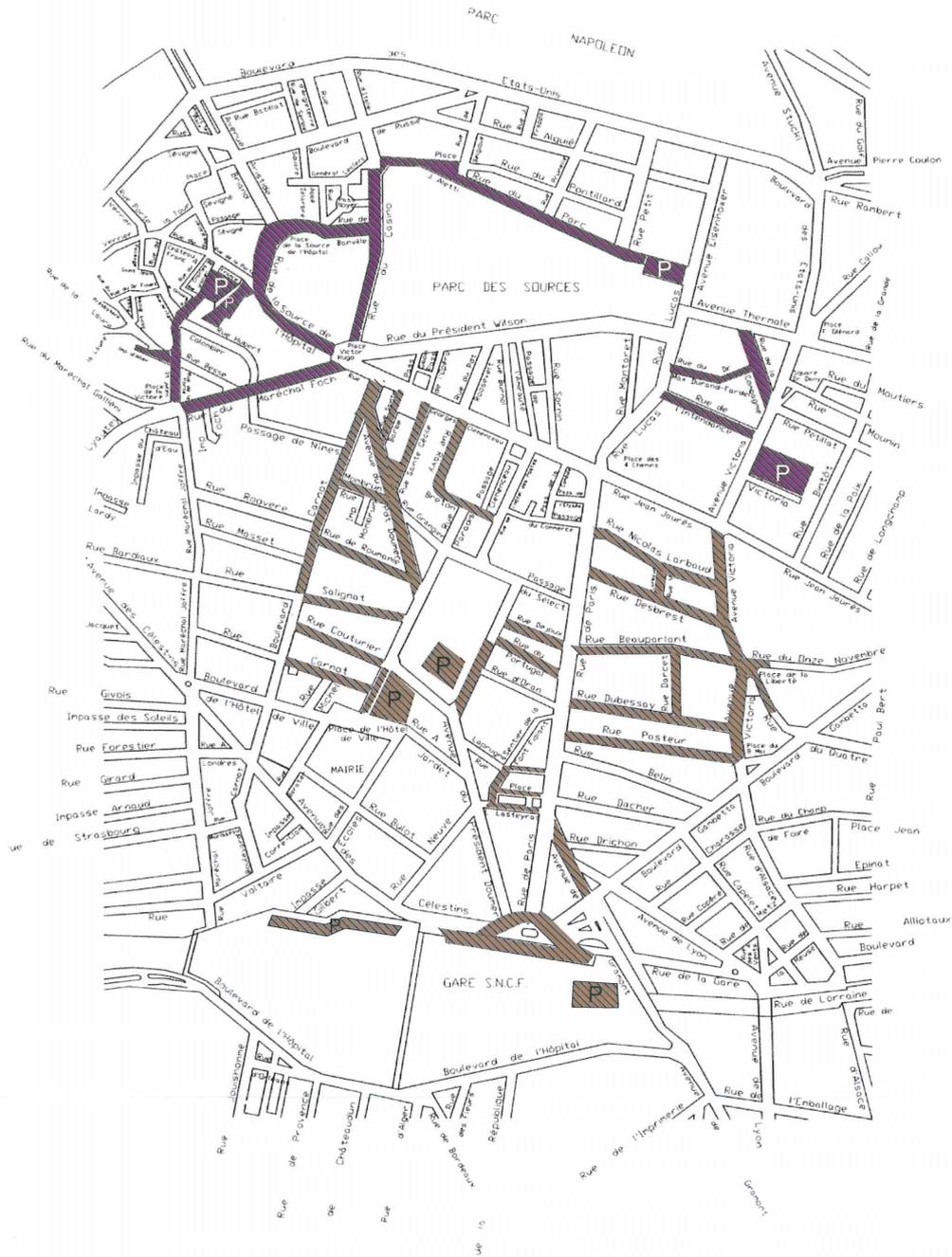
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Création d'un tarif résident à compter du 3 mai 2010.

- La qualité de « résident » n'est reconnue qu'aux seules personnes physiques remplissant les conditions suivantes :
  - être domicilié et pouvoir justifier de sa domiciliation dans une rue à stationnement payant.
  
  - être propriétaire du véhicule faisant l'objet de la demande du tarif « résident ».
  
- Chaque résident se verra affecter un seul secteur de stationnement (secteur marron ou secteur violet).
  
- Ne peut-être considéré comme domicile tout local à destination autre que l'habitation principale (sont donc exclus : local commercial, entrepôt, garage, atelier, etc....)
  
- Le véhicule doit être en stationnement uniquement sur le secteur qui lui aura été affecté. En dehors de ce secteur, la personne devra s'acquitter de son droit de stationnement selon le tarif en vigueur sous peine de verbalisation pour non paiement.
  
- Les véhicules des résidents seront reconnaissables au moyen d'une « carte résident » qui devra être apposée à l'intérieur du véhicule sur le tableau de bord pour être parfaitement visible de l'extérieur, afin de permettre aux agents de la Ville de Vichy de la visualiser immédiatement.
  
- Documents à fournir pour l'achat d'une « carte résident » :
  - la photocopie de la carte grise du véhicule au nom du demandeur ou de son conjoint.
  
  - deux attestations récentes de domicile (avis de taxe d'habitation, contrat de bail, dernière quittance de loyer, facture EDF, de téléphone fixe...).
  
  - un justificatif de vie commune (pacs...) est nécessaire, si le véhicule bénéficiaire du tarif « résident » est utilisé par des concubins.
  
- Tout résident utilisant un véhicule dont il n'est pas le propriétaire peut bénéficier de l'attribution d'une « carte résident » sous réserve de présentation d'un justificatif ou d'une attestation précisant que le véhicule précité lui est affecté nominativement (contrat de location, voiture de fonction...).
  
- **La carte de stationnement qui ne constitue en aucun cas un droit de réservation d'emplacement, ne donne lieu à aucune garantie de place disponible, et ne soustrait pas son bénéficiaire au respect des règles du Code de la route en matière d'arrêt et de stationnement.**
  
- La « carte de résident » n'est ni échangeable, ni remboursable.

Secteurs « Résident »





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 09 Avril 2010**

**N°11**

**OBJET :**

**CONSTITUTION ET  
REPRISE DE  
PROVISIONS**

**2009 / 2010**

**DIRECTION DES  
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS** : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°2), Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION** : Evelyne VOITELLIER à Gabriel MAQUIN, Adjoint au Maire, William ATHLAN à Serge CHATELAIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Jean-Louis GUITARD à Sylvie FONTAINE, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Julien BASSINET, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Claire GRELET, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2).

**SECRETAIRE** : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des Communes,

**Vu** l'article R2321-2 du CGCT qui stipule que l'assemblée délibérante détermine les montants, les conditions de constitution ou de reprise des provisions et, le cas échéant, de répartition et d'ajustement de la provision,

**Considérant** que le suivi et l'emploi de ces dites provisions sont retracés sur l'état des provisions constitués joint au budget primitif et au compte administratif,

**Propose** au Conseil municipal :

- d'approuver l'état des provisions du compte administratif 2009 et du budget primitif 2010 ci-annexé.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 09 Avril 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**ELEMENTS DU BILAN  
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS  
ETAT DES PROVISIONS  
ETALEMENT DES PROVISIONS**

**A4 - ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision  de l'exercice	Date de constitution  de la provision	Montant des  provisions constituées	Montant total des  provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>Provision pour risques et charges</b>						
Provisions pour litiges			<b>NEANT</b>			
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunts						
Autres provisions pour risques						
<b>Provisions pour dépréciation</b>						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
<b>Provisions pour risques et charges</b>						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunts						
Aut.prov/risques-Immofrais Contentieux	-	2009	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
Aut.prov/risques-Personnel Contentieux	-	2009	50 000	50 000	-	50 000
Aut.prov.pour risques -Assur.Dommages aux Biens (couverture de franchise)	50 000	2010	-	-	-	50 000
<b>Provisions pour dépréciations</b>						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
	50 000		1 050 000	1 100 000	0	1 100 000





## EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 9 avril 2010

N° 12

OBJET :

**ACQUISITION D'UN  
BATEAU  
ELECTRIQUE DE  
TRANSPORT DE  
PASSAGERS**

**CONVENTION DE  
PARTENARIAT AVEC  
EDF**

**DIRECTION  
GENERALE DES  
SERVICES  
TECHNIQUES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°2), Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Evelyne VOITELLIER à Gabriel MAQUIN, Adjoint au Maire, William ATHLAN à Serge CHATELAIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Jean-Louis GUITARD à Sylvie FONTAINE, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Julien BASSINET, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Claire GRELET, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2).

**SECRETAIRE :** Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

*le :*

*Publiée ou notifiée*

*le :*

M. le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** le marché public de fournitures n° 10.002 en date du 29 janvier 2010 attribué à la sarl Chantier l'Escale sise Z.I. Les Benoists, 71470 Romenay, par lequel la Ville de Vichy s'est portée acquéreur d'un bateau électrique de transport de passagers,

**Considérant** que cette acquisition s'inscrit dans le cadre d'un projet conduit en partenariat avec le groupe EDF portant sur l'expérimentation d'un bateau diesel et à propulsion électrique destiné à assurer un service de transport de personnes sur le plan d'eau de Vichy,

**Considérant** qu'il convient dès lors de définir les conditions et modalités de ce partenariat aux termes duquel EDF s'engage à verser une aide financière à la Ville de Vichy pour la réalisation de ce projet,

**Propose** au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat ci-annexée.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 9 avril 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal

Séance du 9 avril 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**N° 13**

**OBJET :**

**RUE DE PARIS  
RENOVATION**

**TRAVAUX  
D'AMENAGEMENT DU  
RESEAU FRANCE  
TELECOM**

**CONVENTION**

**SIGNATURE  
AUTORISATION**

**DIRECTION  
GENERALE DES  
SERVICES  
TECHNIQUES**

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°2), Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Evelyne VOITELLIER à Gabriel MAQUIN, Adjoint au Maire, William ATHLAN à Serge CHATELAIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Jean-Louis GUITARD à Sylvie FONTAINE, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Julien BASSINET, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Claire GRELET, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2).

**SECRETAIRE :** Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 13 du Conseil municipal du 23 septembre 2005 approuvant le programme d'esquisse pour la rénovation de la rue de Paris ainsi que l'enveloppe financière de l'opération,

**Vu** la délibération n° 19 du Conseil municipal du 27 mars 2009 adoptant l'avant-projet définitif pour un coût total de travaux de 4 164 100,00 € HT soit 4 980 263,60 € TTC,

**Considérant** que, dans le projet de réaménagement de la rue de Paris, il est prévu le renforcement de certaines parties du réseau, le changement des tampons des regards existants, l'aiguillage du réseau France Télécom avant et après travaux,

**Considérant** la répartition suivante des prestations entre la Ville de Vichy et France Télécom :

- la Ville de Vichy réalise l'ouverture et la fermeture des tranchées, assure les travaux de génie civil (pose des fourreaux, changement des tampons existants par des tampons remplissables, aiguillage),

- France Télécom exécute les études et réalise le câblage du réseau, fournit les fourreaux à mettre en œuvre et participe financièrement au changement des tampons,

**Considérant** de ce fait la nécessité d'organiser les modalités de financement et d'exécution des travaux entre la Ville de Vichy et France Télécom,

**Propose** au Conseil municipal :

- d'adopter la convention, jointe en annexe, relative à l'aménagement du réseau France Télécom lors du chantier d'aménagement de la rue de Paris, et définissant les procédures, précautions techniques et participations financières à mettre en œuvre,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,  
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 9 avril 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 9 avril 2010**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**N°14**

**OBJET :**

**AMELIORATION DE  
L'HABITAT**

**CONVENTIONNEMENT  
DES LOGEMENTS**

**AIDES DE LA  
COMMUNE**

**CONTRAT  
D'ASSISTANCE**

**DIRECTION DE  
L'URBANISME**

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°2), Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Evelyne VOITELLIER à Gabriel MAQUIN, Adjoint au Maire, William ATHLAN à Serge CHATELAIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Jean-Louis GUITARD à Sylvie FONTAINE, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Julien BASSINET, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Claire GRELET, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2).

**SECRETAIRE :** Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation,

**Vu** la délibération n° 17 du 16 décembre 2009 du Conseil communautaire de Vichy Val d'Allier approuvant le bilan de concertation du Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) lequel prévoit le principe du prolongement d'un an de l'O.P.A.H. de Vichy, dans l'attente de la mise en œuvre de l'O.P.A.H. intercommunale programmée en 2011,

**Considérant** que les objectifs fixés par la Convention d'O.P.A.H. de Vichy 2005-2009 ont été atteints en favorisant la réhabilitation de 553 logements, dont 301 locatifs, parmi lesquels 149 nouveaux logements ont fait l'objet d'un conventionnement de loyer,

**Considérant** la nécessité de poursuivre la rénovation du parc privé de logements anciens de Vichy, vecteur essentiel de la lutte contre l'habitat indigne et d'amélioration de la performance énergétique des logements,

**Propose** au Conseil municipal :

- de prolonger en 2010 le dispositif d'aide financière aux bailleurs, tel que défini dans la convention d'O.P.A.H. 2005-2009, pour la création de nouveaux logements à loyer conventionné avec l'Etat, au taux de 5 % du montant des travaux subventionnables par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H.),

- d'engager un contrat d'assistance pour le suivi et l'animation de cette opération sur l'ensemble du territoire communal,

- de lui donner mandat pour la signature dudit contrat d'assistance.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 9 avril 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 9 avril 2010**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**N° 15**

**OBJET :**

**VOIRIE COMMUNALE**

**DOMAINE PUBLIC**

**PARCELLES A  
INCLURE**

**REGULARISATION**

**DIRECTION DE  
L'URBANISME**

**PRESENTS :** Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°2), Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :** Evelyne VOITELLIER à Gabriel MAQUIN, Adjoint au Maire, William ATHLAN à Serge CHATELAIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Jean-Louis GUITARD à Sylvie FONTAINE, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Julien BASSINET, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Claire GRELET, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2).

**SECRETAIRE :** Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

**Rendue exécutoire :**  
*Reçue en Sous-préfecture*  
le :  
*Publiée ou notifiée*  
le :

M. le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Considérant** que la Ville de Vichy a acquis de nombreuses parcelles en vue de réaliser l'alignement de différentes voies sur le territoire de la commune de Vichy et ce, dans la plupart des cas, à titre gratuit lors de l'obtention du permis de construire par les propriétaires de ces terrains,

**Considérant** que l'incorporation de ces parcelles dans le domaine public communal ne se fait pas automatiquement, pour le cas où la Ville souhaiterait les conserver dans son domaine privé, et qu'elle est nécessaire tant pour des raisons postales que pour l'exécution de la publicité foncière,

**Propose** au Conseil municipal :

- de donner son accord à la régularisation dont il s'agit en demandant au service du Cadastre l'incorporation dans le domaine public communal de toutes les parcelles frappées d'alignement acquises par la Ville de Vichy et figurant sur les bordereaux ci-annexés.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 9 avril 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
Délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 9 avril 2010**

**N°16**

**OBJET :**

**VOIRIE COMMUNALE**

**DENOMINATION DE  
VOIE**

**RUE DU  
BAS-DE-DURSAT**

**DIRECTION DE  
L'URBANISME**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**PRESENTS** : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°2), Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION** : Evelyne VOITELLIER à Gabriel MAQUIN, Adjoint au Maire, William ATHLAN à Serge CHATELAIN, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Jean-Louis GUITARD à Sylvie FONTAINE, Kheira CHORFI à Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER à Julien BASSINET, Marie FRADIN à Jean-Marie CHOQUET, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Claire GRELET, Adjoint au Maire (jusqu'à la question n°2).

**SECRETAIRE** : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

**Rendue exécutoire :**

*Reçue en Sous-préfecture*

*le :*

*Publiée ou notifiée*

*le :*

M. le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** la délibération n° 18 du 9 octobre 1989 du Conseil municipal décidant de dénommer « Chemin du Bas de Dursat » la voie située entre le RD 270 et le RD 126 et dont l'axe constitue la limite de communes entre Le Vernet et Vichy,

**Considérant** la nécessité, eu égard aux nombreuses constructions édifiées entre ledit chemin et la rue de la Côte Saint-Amand (RD 126), tant pour des raisons postales que pour l'exécution de la publicité foncière, de dénommer ce chemin du même nom que celui existant déjà sur la commune de Le Vernet, soit « rue du Bas-de-Dursat »,

**Propose** au Conseil municipal :

- de dénommer « rue du Bas-de-Dursat » le chemin actuel du Bas de Dursat.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

---

A Vichy, le 9 avril 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,